COMMUNE DE LAPALUD



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 18 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 02 avril 2024 par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, son Président en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Huguette PASCAL.

<u>Étaient présents</u>: Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

<u>Absent excusé</u>: Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Secrétaire de Séance.

Rapporteur: Monsieur le Président, Hervé FLAUGÈRE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

Rapporteur: Monsieur le Président, Hervé FLAUGÈRE

3. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud

Rapporteur: Madame la Vice-présidente, Sylvie BONIFACY

4. Élection du Président de séance avant adoption du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud

Rapporteur: Monsieur le Président, Hervé FLAUGÈRE

Adoption du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud

Rapporteur: Madame la Vice-présidente, Présidente de la séance, Sylvie BONIFACY

6. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud **Rapporteur** : Madame la Vice-présidente, Sylvie BONIFACY

7. Vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud – Année 2024

Rapporteur: Madame la Vice-présidente, Sylvie BONIFACY

8. Délégation d'attributions à Monsieur le Président – Compte rendu des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions prises du 01 mars 2024 au 28 mars 2024.

Rapporteur : Monsieur le Président, Hervé FLAUGÈRE

1. Projet de DÉLIBÉRATION n° 05-2024 – Élection du secrétaire de séance

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** Madame Huguette PASCAL, secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, vote à main levée.

Adoptée à l'unanimité

Présents: 10

Pouvoir: 1

Total: 11

Exprimés: 11

Voix pour: 11

Voix contre : 0

Abstention: 0

2. Projet de DÉLIBÉRATION n° 06-2024 – Approbation du procèsverbal de la séance du 21 mars 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

Présents: 10

Pouvoir: 1

Total: 11

Exprimés: 11

Voix pour: 11

Voix contre: 0

Abstention: 0

3. Projet de DÉLIBÉRATION n° 07-2024 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

 APPROUVE le Compte de Gestion du Budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 10

Pouvoir: 1

Total: 11

Exprimés: 11

Voix pour: 11

Voix contre: 0

Abstention: 0

4. Projet de DÉLIBÉRATION n° 08-2024 – Élection du Président de séance avant adoption du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **PROCÈDE** à l'élection à main levée de son Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud

- ÉLIT comme Présidente de séance, Madame Sylvie BONIFACY, pour l'adoption du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.

A l'unanimité des membres présents, vote à main levée.

Adoptée à l'unanimité

Présents: 10

Pouvoir: 1

Total: 11

Exprimés: 11

Voix pour: 11

Voix contre: 0

Abstention: 0

5. Projet de DÉLIBÉRATION n° 09-2024 – Approbation du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD

Les résultats du Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président, en conformité avec le Compte de Gestion du receveur, présentent un excédent de fonctionnement de 12 832,90 euros et un excédent d'investissement de 3 103,41 euros, soit un excédent global de clôture de 15 936,31 euros.

Le Président est sorti de la salle au moment du vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

 APPROUVE, le Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Lapalud.

Adoptée à l'unanimité

Présents: 9

Pouvoir: 1

Total: 10

Exprimés: 10

Voix pour : 10

Voix contre: 0

Abstention: 0

6. Projet de DÉLIBÉRATION n° 10-2024 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

 DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit : Excédent de fonctionnement reporté : 12 832,90€.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 10

Pouvoir: 1

Total: 11

Exprimés: 11

Voix pour : 11

Voix contre: 0

Abstention: 0

7. Projet de DÉLIBÉRATION n° 11-2024 – Vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de LAPALUD – Année 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 62 250,00 €
Section d'Investissement : 3 403.41 €

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoptée à l'unanimité

Présents: 10

Pouvoir: 1

Total: 11

Exprimés: 11

Voix pour: 11

Voix contre: 0

Abstention: 0

8. Projet de DÉLIBÉRATION n° 12-2024 – Délégation d'attributions à Monsieur le Président – Compte rendu des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions prises du 1^{er} mars 2024 au 28 mars 2024

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président invite les membres du Centre Communal d'Action Sociale à prendre connaissance des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions qui ont été prises du 01 mars 2024 au 28 mars 2024.

ATTRIBUTION(S) DE PRESTATIONS - délibération n°16 du 30/09/2015

| Date | Montant | Observations |
|--|---------|---|
| 12/03/2024 | 29,40 | Attribution d'un bon d'achat de tickets de bus pour permettre |
| STATE OF STA | | d'effectuer des démarches et des formalités administratives |
| 21/03/2024 | 50,00 | Procédure d'urgence – Bon de secours attribué pour des |
| | , | achats de 1ères nécessités |
| 25/03/2024 | 50,00 | Procédure d'urgence – Bon de secours attribué pour des |
| | , | achats de 1ères nécessités |

ÉLECTION(S) DE DOMICILE - article L.264-2 CASF

| Début | Fin | Observations | |
|------------|------------|---|--|
| 25/03/2024 | 24/03/2025 | Demande de domiciliation - N°11 du registre | |

DÉCISION(S) DU PRÉSIDENT

| Date | Numéro | Objet de la Décision |
|------|--------|----------------------|
| | | Néant |

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

-PREND ACTE des prestations attribuées et de l'élection de domicile délivrée sur la période du 01 mars 2024 au 28 mars 2024.

Présents: 10

Pouvoir: 1

Total: 11

La séance est levée à 18h10.

Le Président du CCAS,

Hervé FLAUGÈRE